



Représentation des administrateurs

Par **Sofa**, le **26/05/2013** à **08:10**

Bonjour à tous,

Nous sommes six administrateurs d'un SA.

Peut-on tenir un conseil sur première convocation si nous sommes trois administrateurs présents physiquement avec un mandat de représentation libellé au nom d'un administrateur. Pour le vote des résolutions est-ce que ce sont les règles de quorum pour les administrateurs représentés.

Merci

Par **lexconsulting**, le **28/05/2013** à **20:11**

Bonjour

De principe les réponses à vos questions sont contenues dans les statuts qui définissent les règles de tenue des assemblées.

Relisez bien vos statuts , cela doit être indiqué

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>